

Pays de la Loire

Bio Loire Océan affirme sa différence

"Notre démarche est un concentré de valeurs pour une production bio exigeante", résume Michel Delhommeau, président de Bio Loire Océan (BLO) en présentant le cahier des charges, encore tout frais, de cette association de producteurs de légumes et fruits des Pays de la Loire, créée en 1997. Déjà 20 ans que BLO défend des pratiques de cultures plus strictes que les bases de la réglementation européenne bio. "Alors que la bio change d'échelle, nous avons souhaité les rédiger pour affirmer notre éthique." Entre réflexion et rédaction, "il a fallu quatre ans pour finaliser ce document fédérateur et innovant".

Qualité et équité

L'objectif de BLO est d'optimiser les ventes des fruits et légumes et les prix en planifiant les volumes, "mais toujours en garantissant une bio de qualité, solidaire et équitable", insiste le président.

Forte de 68 adhérents, 45 exploitations, 300 salariés sur les fermes, 350 hectares de légumes, 200 hectares de

vergers, l'association n'impose pas l'apport total. "Nous représentons des fermes de tailles et d'organisations très variées, mais, par équité, chacune possède une voix dans l'association." En 2016, BLO a vendu 2 300 tonnes, soit 28 % de la production de fruits et légumes de ses fermes, pour 4 millions de chiffres d'affaires, en hausse de plus de 20 %. "Nous ne cherchons pas forcément à trop grandir, car on s'interroge sur la taille critique d'une telle structure pour conserver sa dimension humaine", complète Gérard Bernier, producteur et président des Paniers bio solidaires.

Envol des Paniers bio solidaires

En 2010, BLO décide de s'affirmer encore davantage comme acteur du territoire en proposant des paniers de fruits et légumes en circuit court. Un partenariat se noue avec des structures d'insertion sociale et professionnelle, notamment Les Jardins de Cocagne de St Macaire du Bois et de Nantes. Celles-ci se chargent de conditionner et de livrer dans les zones urbaines (Nantes, Angers, Cholet, Le Mans et même Poitiers). C'est un succès. Actuellement, plus de 1 500 paniers



Signature du contrat d'engagement entre Bio Loire Océan (à droite, Michel Delhommeau, président) et Les Paniers bio solidaires (à gauche, Julien Lesage, vice-président et directeur d'Aspire, et Gérard Bernier, président).

sont écoulés chaque semaine, soit 75 000 en 2016 via 170 points relais. "Cette démarche partenariale se concrétise par la signature d'un contrat d'engagement basé sur la dimension équitable et solidaire, inscrit désormais dans notre cahier des charges", explique Gérard Bernier.

Commerce équitable et solidaire

"Se référer au commerce équitable impose de respecter plusieurs conditions, rappelle Émilie Durochat, de la Plateforme pour le commerce équitable. Des contrôles peuvent être faits par la DGCCRF". Ces conditions sont à remplir également pour le commerce Nord-Nord inscrit dans la loi sur l'économie sociale et solidaire de 2014 impliquant obligatoirement des groupements de producteurs : prix stables et rémunérateurs en fonction des coûts de production, contractualisation d'au moins trois ans avec les clients, prime pour les projets collectifs, traçabilité et transparence, sensibilisation des consommateurs par les deux parties. Pour BLO, ces principes sont essentiels : "Il est important de sécuriser nos pratiques et de rester maître de notre travail." ■

C. R.-F.

Cahier des charges BLO : les points forts

Composé de 15 pages et d'une grille de contrôle, le cahier des charges s'appuie sur cinq points. Son respect est contrôlé par un organisme certificateur et validé par une commission interne à BLO.

1- Favoriser la diversité et la biodiversité : fermes 100 % bio ou engagées à le devenir, espèces et variétés multiples, enherbement permanent dans les vergers, tomates anciennes non hybrides, semences paysannes encouragées...

2- Pratiques culturelles exigeantes : interdiction des variétés CMS et autres NBT (1), des protéines animales – sang, farine de viande... – en fertilisation, de la ferti-irrigation, des métaux lourds dans les déchets verts, de chauffer ou d'éclairer les serres, et apport d'azote limité à 50 U/ha, cuivre à 4 kg/ha/an.

3- Pratiques commerciales équitables et responsables : transparence sur les prix et les opérations commerciales, complémentarité entre les producteurs, suspension de la mise en marché en deçà de prix planchers, respect du calendrier variétal de mise en marché pour les fruits

4- Pratiques sociales engagées : former les adhérents et nouveaux producteurs, privilégier les salariés permanents, interdire le non respect du droit français pour le personnel détaché de l'étranger.

5- Engagements sur le territoire : favoriser l'emploi local (à moins de 40 km), communiquer sur ses pratiques, créer du lien avec les consommateurs.

(1) NBT : New breeding techniques.